

tements infligés aux chrétiens (infraction aux articles 1 et 7). Le maréchal annamite *Nguyèn tri phuong*, ancien défenseur de la Cochinchine en 1662, ne voulut même pas entamer de pourparlers, et force fut d'en venir aux mains. On connaît l'héroïque et légendaire campagne de la petite phalange qui conquiert le delta du Tonkin, emportant les citadelles, occupant les villes, sillonnant les fleuves, et rééditant, au milieu des temps modernes, les fabuleux exploits de Cortez et de Pizarre. Le Tonkin était dompté déjà, quand son vainqueur succomba dans un guet-apens de Pavillons-Noirs, le 21 décembre 1873 ; mais la mort de Garnier, toute déplorable qu'elle fût, n'aurait rien dû changer aux conséquences diplomatiques des événements.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi ; et, sous l'inspiration de M. Philastre, les traités de 1874 (conventions des 3 et 6 janvier, du 5 février, accord du 15 mars), qui contenaient quelques clauses favorables en ce qui concerne l'Annam, abandonnèrent tous les avantages récemment conquis au Tonkin.

Les conventions préalables, en date des 1^{er} et 5 janvier et 6 février 1874 (1), stipulaient la rétrocession des places de Haïduong, Ninhbinh, Namdinh et Hanoï, l'établissement des Français à Haïphong d'abord, à Hanoï ensuite, sur une concession hors murs ; et l'expédition de M. Dupuis devait attendre les négociations à entamer pour l'ouverture du fleuve Rouge au commerce français. Le traité définitif du 15 mars (2) ouvrait aux Français les ports de Quinhon, de Tourane, de Haininh, la ville de Hanoï, et le passage sur le Nhiha (fleuve Rouge), depuis la mer jus-

(1) Chap. v, Documents diplomatiques, n^o xvii, page 235.

(2) Chap. v, Documents diplomatiques, n^o xviii, page 235.